

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 20 Septembre à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 11/09/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/09/2024.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ARNAUD Daniel à M. CONDAT Daniel, FAURE Pascal à M. LONGCHAMBON Vladimir, POURTIER Stéphane à M. ROBERT Claude

Absent(s) : Mmes : CHABERT Nadège, CHARRETON Amandine

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2024_05_09 – SIGNALISATION ROUTIERE ET SYSTEMES GPS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les systèmes de navigation GPS, tels que Waze et Google Maps, orientent fréquemment les véhicules, notamment les camping-cars, vers la voie sans issue du village de Coëffe ou la descente du chemin de la Pareuche, chemin non revêtu et potentiellement dangereux pour accéder à la cascade ;

Considérant la manœuvre complexe que ces véhicules, notamment les gros camping-cars, sont obligés de réaliser pour effectuer leur demi-tour ;

Considérant que cette situation crée des désagréments pour les usagers et peut compromettre la sécurité des conducteurs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. DECIDE l'installation de panneaux de signalisation sur les routes des villages de Baspeyrat et Puy Maladroit, indiquant la direction vers la cascade ;
2. DEMANDE à M. le Maire de tenter de contacter les développeurs de systèmes de navigation, tels que Waze ou Google Maps, pour signaler les problèmes d'orientation et fournir des données précises sur les routes à éviter et les alternatives sûres ;
3. DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le **25 OCT. 2024**

ID : 063-216302380-20240920-2024_05_09-DE

Besace
Levrault

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

*Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2024*

Le Maire



Vladimir LONGCHAMBON

Le secrétaire de séance

Guy LEMAITRE